



COMMUNE DE LINXE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 21 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-et-un mars à dix-huit heures vingt-sept, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de Thierry GALLEA, Maire.

Date de la convocation : mardi 18 mars 2025

Présents :

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Delphine CHOLE, Chantal GARROUSSIA, Carine DUPUY, Pierre SANCHEZ, Jean-Luc LAHOUE, Marine FOURGS, Marie DURAN

Absents :

Pouvoirs :

Julien DESBIEYS a donné pouvoir à Stéphane SERE; Véronique MORA a donné pouvoir à Chantal GARROUSSIA; Cédric CHATON a donné pouvoir à Pierre SANCHEZ; Isabelle DARRICAU a donné pouvoir à Carine DUPUY; Marc VERNIER a donné pouvoir à Marie DURAN

Nombre de membres afférents	<u>15</u>
Nombre de membres en exercice	<u>15</u>
Présents	<u>10</u>
Pouvoirs	<u>5</u>
Votants	<u>15</u>

N° DEL20250321-004

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FEDER LEADER 2025 POUR LA PARTIE AMENAGEMENT CYCLABLE DU PROJET MOBILITE, RENATURATION ET REVITALISATION DU CŒUR DE BOURG.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire concernant la partie d'aménagement cyclable intégrée au projet du cœur de bourg,

Considérant la nécessité de lancer les travaux,

Considérant que la commune de LINXE portera les travaux par délégation de maîtrise d'ouvrage de l'EPCI Côte Landes Nature,

La Commune de Linxe souhaite déposer une demande de subvention avec le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui, pour l'ensemble du projet, d'un montant de 80 000€ soit 5.797158% du coût total de la partie aménagement cyclable qui s'élève à 1 379 986.60€ :

Projet Hors Taxe	CRTE	Fonds Verts	CC CLN	FEADER Leader	Autofinancem ent
---------------------	------	-------------	--------	------------------	---------------------



	7.25%	35%	28.50%	5.797158%	23.456395%
1 379 986.60 €	100 000.00 €	482 995.31 €	393 296.18 €	80 000.00 €	323 695.11 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE, :

Article 1 -

Le dépôt du dossier de demande de subvention au titre du FEDER LEADER2025 pour la partie Mobilité du projet « Renaturation et revitalisation du cœur de bourg ».

Article 2 -

L'approbation du plan de financement prévisionnel proposé ci-dessus.

Article 3 -

L'autorisation consentie à Monsieur le Maire afin de signer tout document relatif à cette opération.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le , 24 mars 2025

Le secrétaire de séance

D. CHOLÉ



Thierry GALLEA